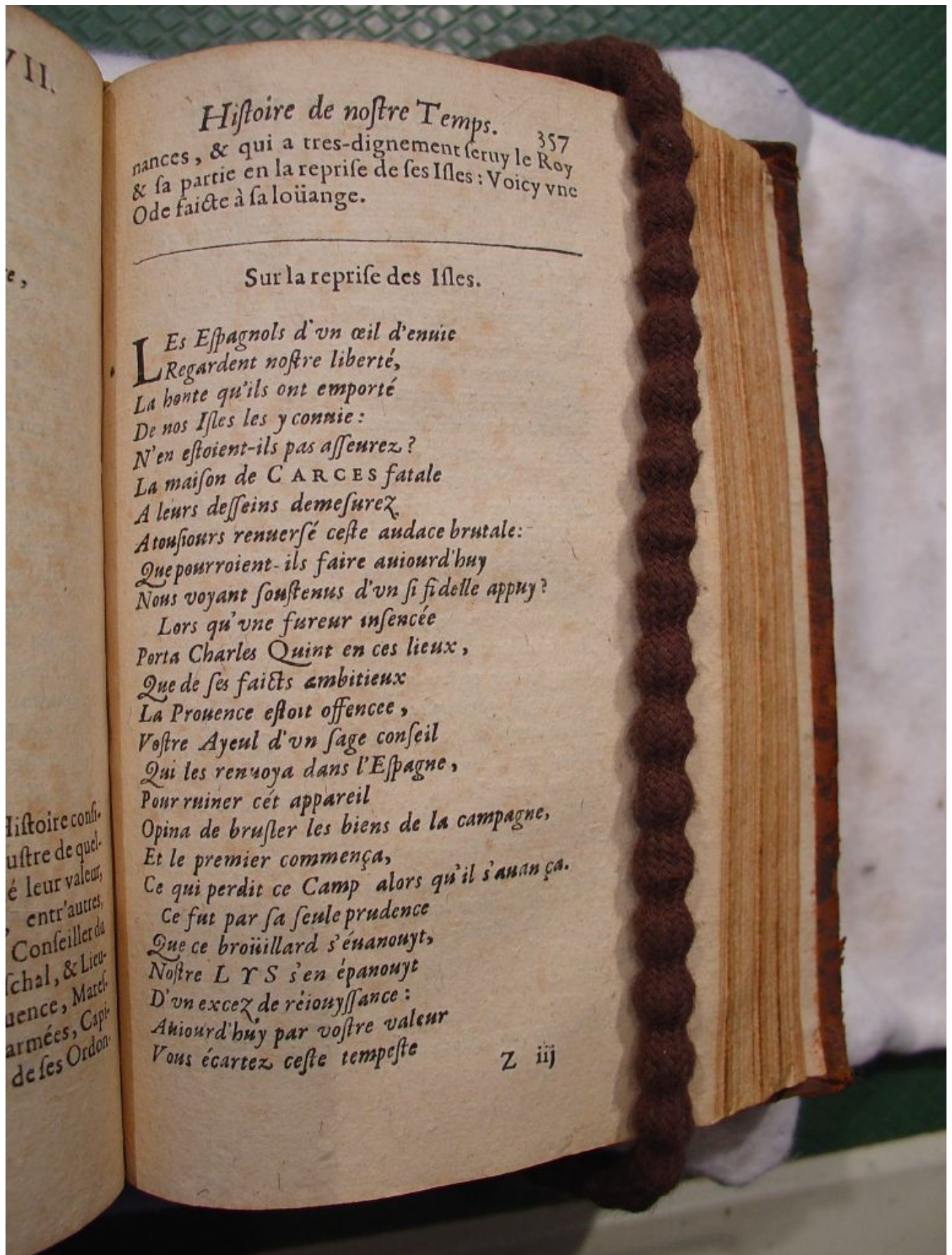


1637_356.jpg



Il est bien raisonnable que l'Histoire confi-
gne à la posterité, la memoire illustre de quel-
ques Capitaines, qui ont signalé leur valeur,
en ceste glorieuse expedition, entr'autres,
Monsieur le Comte de Carces Conseiller du
Roy en ses Conseils, grand Seneschal, & Lieu-
tenant pour sa Majesté en Prouence, Mars-
chal de Camp, de ses camps & armées, Cap-
taine de cent hommes d'armes, de ses Ordon-

1637_357.jpg



Histoire de nostre Temps.

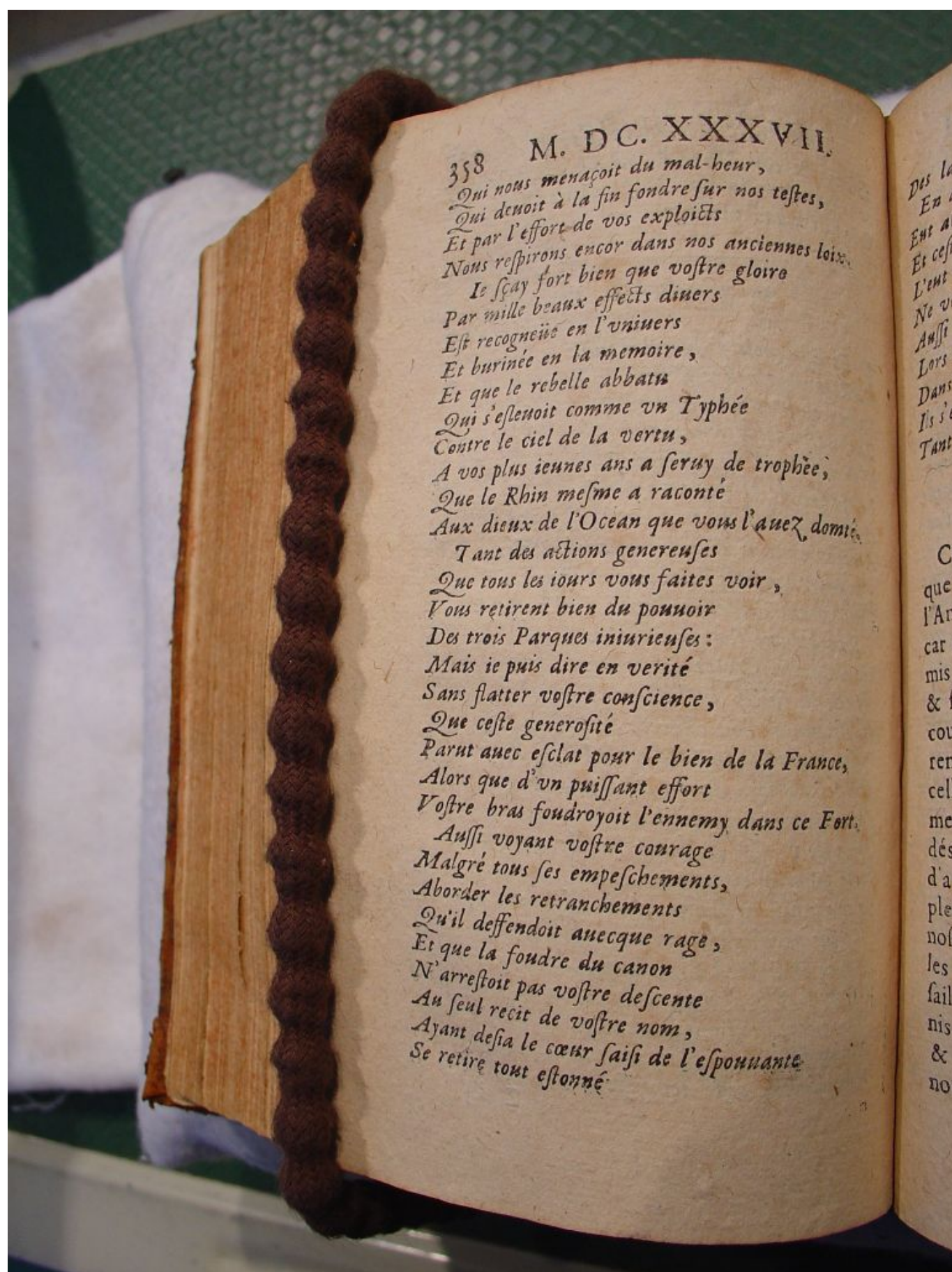
ances, & qui a tres-dignement seruy le Roy
& sa partie en la reprise de ses Isles: Voicy vne
Ode faicte à sa louïange.

Sur la reprise des Isles.

LEs Espagnols d'un œil d'ennie
Regardent nostre liberté,
La honte qu'ils ont emporté
De nos Isles les y connie:
N'en estoient-ils pas asseurez?
La maison de CARCES fatale
A leurs desseins demesurez
Atousiours renuersé ceste audace brutale:
Que pourroient-ils faire anjourd'huy
Nous voyant soustenus d'un si fidelle appuy?
Lors qu'une fureur insencée
Porta Charles Quint en ces lieux,
Que de ses faicts ambitieux
La Prouence estoit offencée,
Vostre Ayeul d'un sage conseil
Qui les renuoya dans l'Espagne,
Pour ruiner cet appareil
Opina de bruster les biens de la campagne,
Et le premier commença,
Ce qui perdit ce Camp alors qu'il s'avança.
Ce fut par sa seule prudence
Que ce broiillard s'épanouyt,
Nostre LYS s'en épanouyt
D'un excez de reïouissance:
Anjourd'huy par vostre valeur
Vous écartez ceste tempeste

Z iij

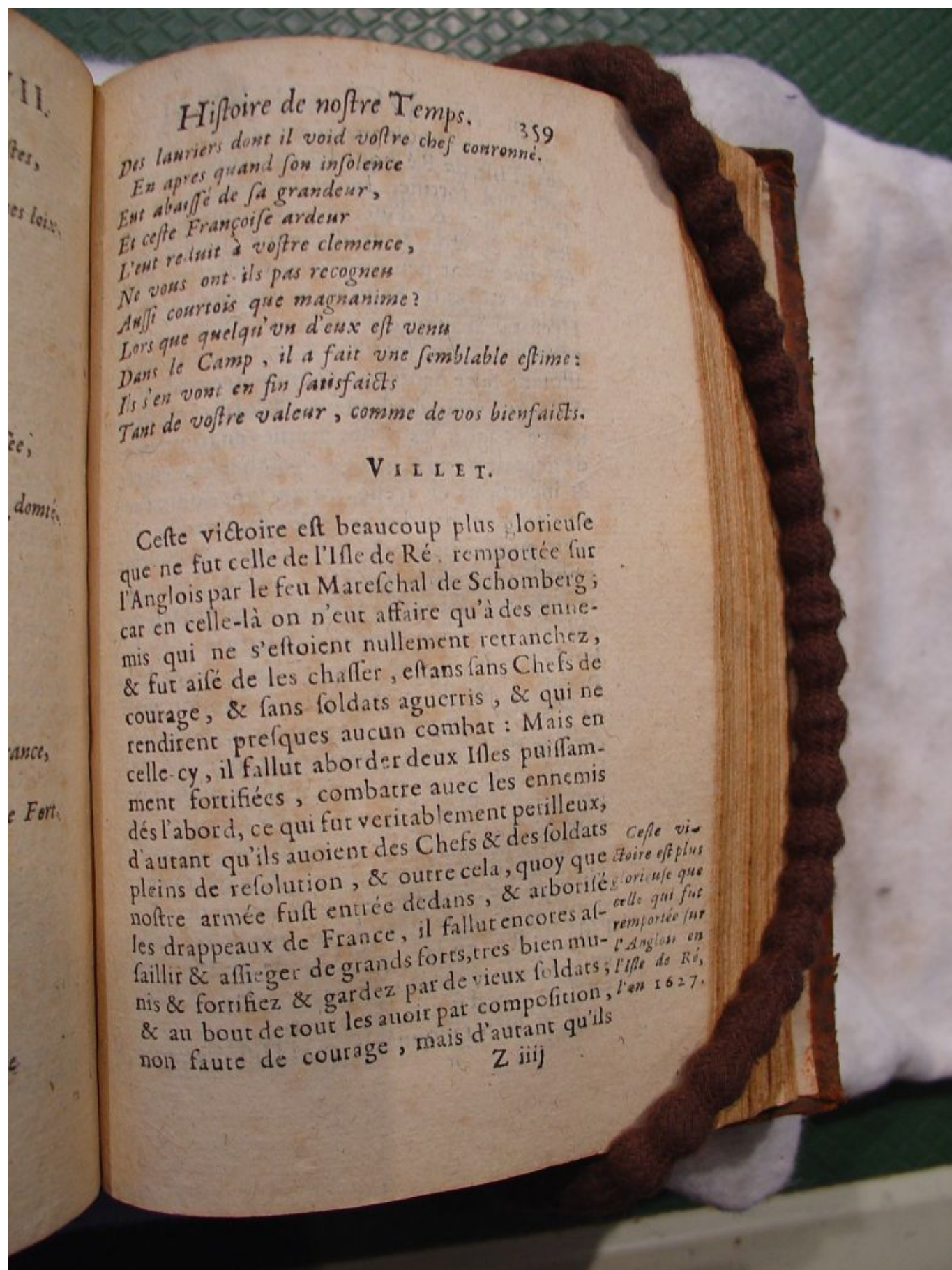
1637_358.jpg



358 M. DC. XXXVII.

Qui nous menaçoit du mal-heur,
Qui deuoit à la fin fondre sur nos testes,
Et par l'effort de vos exploits
Nous respirons encor dans nos anciennes loix.
Je scay fort bien que vostre gloire
Par mille beaux effets diuers
Est recogneüe en l'uniuers
Et burinée en la memoire,
Et que le rebelle abbatu
Qui s'esleuoit comme vn Typhée
Contre le ciel de la vertu,
A vos plus ieunes ans a seruy de trophée,
Que le Rhin mesme a raconté
Aux dieux de l'Ocean que vous l'auex domié.
Tant des actions genereuses
Que tous les iours vous faites voir,
Vous retirent bien du pouuoir
Des trois Parques iniurieuses:
Mais ie puis dire en verité
Sans flatter vostre conscience,
Que ceste generosité
Parut avec esclat pour le bien de la France,
Alors que d'un puissant effort
Vostre bras foudroyoit l'ennemy dans ce Fort.
Aussi voyant vostre courage
Malgré tous ses empeschements,
Aborder les retranchements
Qu'il deffendoit avecque rage,
Et que la foudre du canon
N'arrestoit pas vostre descente
Au seul recit de vostre nom,
Ayant desia le cœur saisi de l'espouuante
Se retire tout estonné

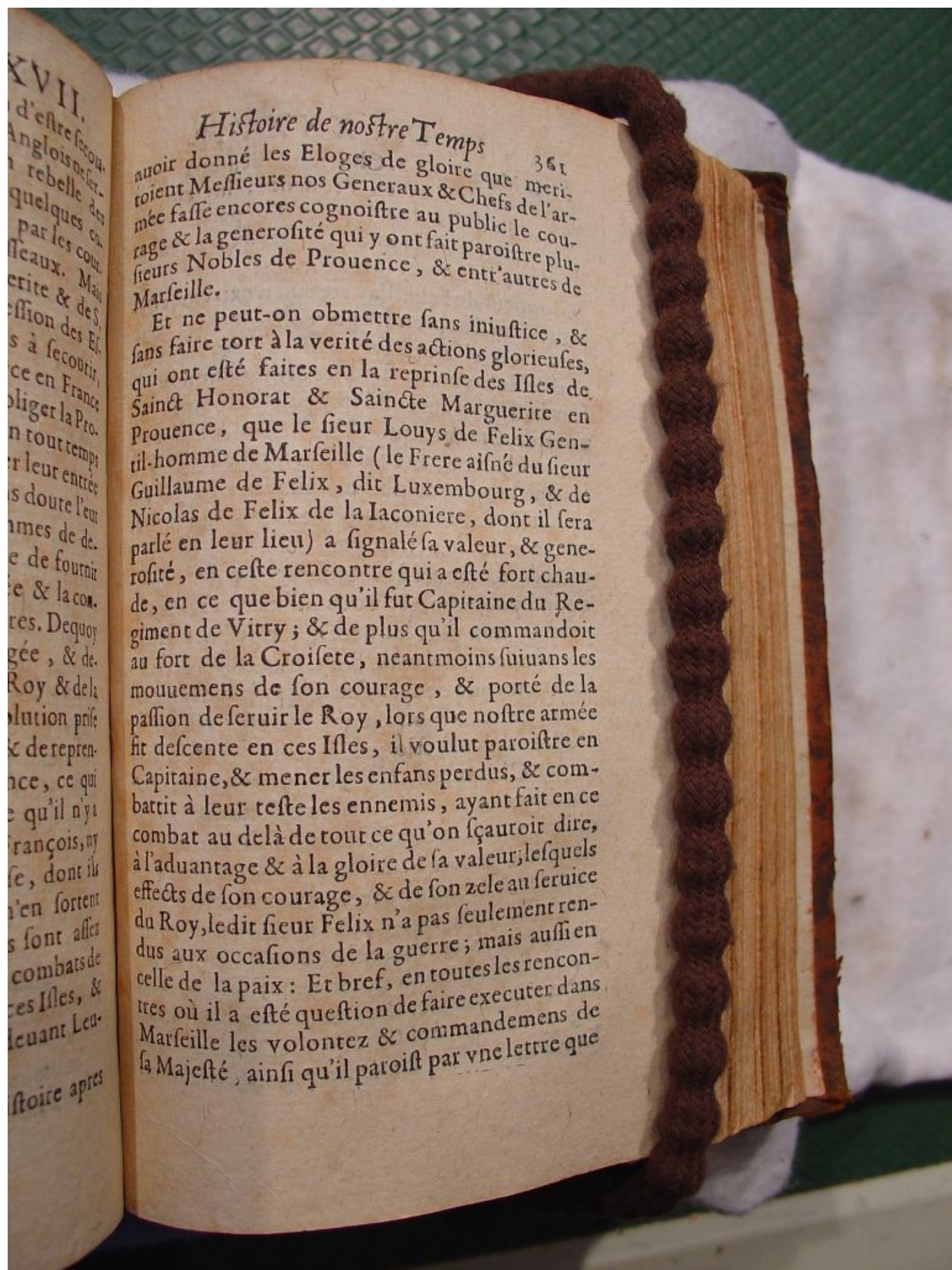
1637_359.jpg



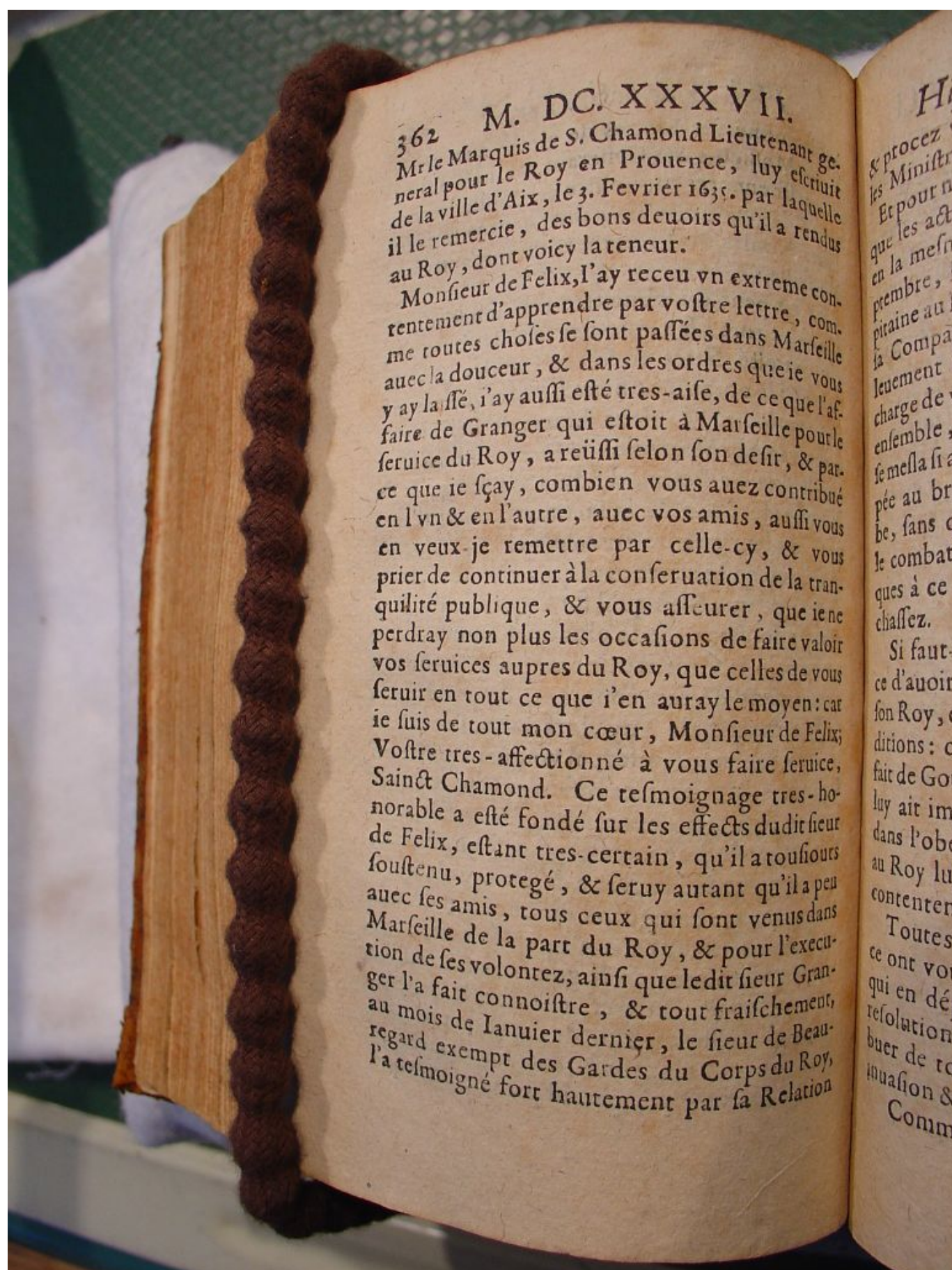
1637_360.jpg



1637_361.jpg



1637_362.jpg



M. DC. XXXVII.

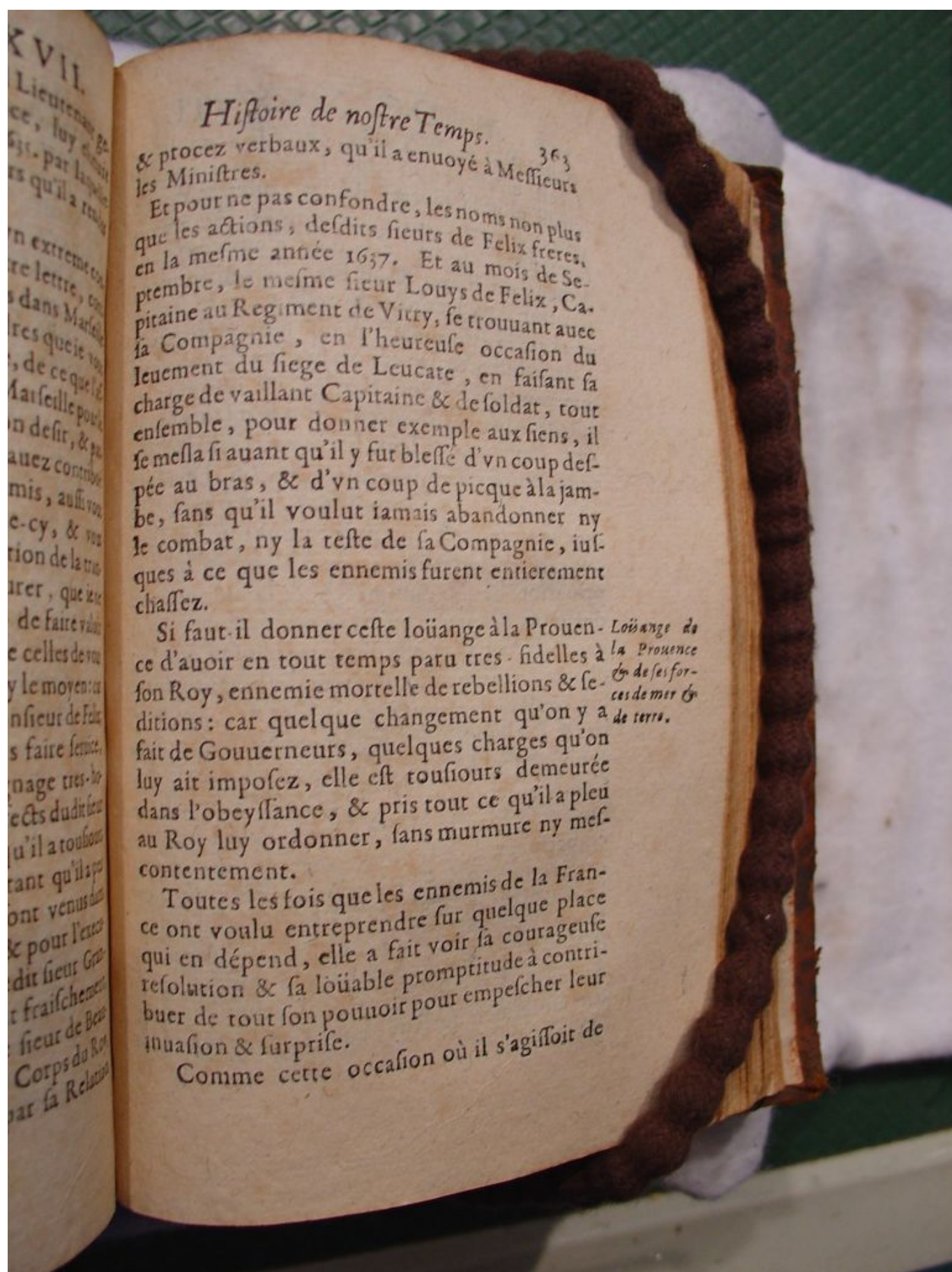
362 Mr le Marquis de S. Chamond Lieutenant general pour le Roy en Prouence, luy escriuit de la ville d'Aix, le 3. Fevrier 1637. par laquelle il le remercie, des bons devoirs qu'il a rendus au Roy, dont voicy la teneur.

Monsieur de Felix, l'ay receu vn extreme contentement d'apprendre par vostre lettre, comme toutes choses se sont passées dans Marseille avec la douceur, & dans les ordres que ie vous y ay laissés, i'ay aussi esté tres-aise, de ce que l'affaire de Granger qui estoit à Marseille pour le seruice du Roy, a reüssi selon son desir, & parce que ie sçay, combien vous avez contribué en l'un & en l'autre, avec vos amis, aussi vous en veux-je remettre par celle-cy, & vous prier de continuer à la conseruation de la tranquillité publique, & vous assurer, que ie ne perdray non plus les occasions de faire valoir vos seruices aupres du Roy, que celles de vous seruir en tout ce que i'en auray le moyen: car ie suis de tout mon cœur, Monsieur de Felix, Vostre tres-affectionné à vous faire seruice, Saint Chamond. Ce tesmoignage tres-honorable a esté fondé sur les effects dudit sieur de Felix, estant tres-certain, qu'il a tousiours soustenu, protégé, & seruy autant qu'il a peu avec ses amis, tous ceux qui sont venus dans Marseille de la part du Roy, & pour l'exécution de ses volontez, ainsi que ledit sieur Granger l'a fait connoistre, & tout fraischement, au mois de Ianuier dernier, le sieur de Beau regard exempt des Gardes du Corps du Roy, l'a tesmoigné fort hautement par sa Relation

H
& procez v
les Ministre
Et pour n
que les acti
en la mesm
tembre, l
pitaine au f
la Compagn
leuement
charge de v
ensemble,
se mella si a
pée au br
be, sans q
le combat
ques à ce
chassez.

Si faut-
ce d'auoir
son Roy, e
ditions: c
fait de Gou
luy ait im
dans l'obe
au Roy lu
contenten
Toutes
ce ont vou
qui en dé
résolution
buer de to
inuation &
Comm

1637_363.jpg



1637_364.jpg



1637_365.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan